



# Procédure Ain Domicile Services

N°2.8.3

Date de version : 25/03/2020

Services concernés : X Pôle opérationnel

Rédacteur : AJ

X Pôle administratif

Approbateur : GB/GG

## PROCEDURE : lavage des mains

Le lavage des mains est une action de prévention visant à réduire le risque de transmission d'infection. Le port de gants ne remplace pas le lavage des mains.

### Quand faut-il se laver les mains ?

- Au début et à la fin d'une intervention chez un bénéficiaire
- Avant de mettre des gants, à chaque changement de gants, au retrait des gants
- Après être allé aux toilettes ou avoir effectué un change
- Après s'être mouché ou après avoir éternué dans ses mains.
- Avant et après : préparation des repas, aide à la prise de médicaments, aide aux repas, fumer.
- Après avoir manipulé des déchets ou avoir été en contact avec des surfaces contaminées comme une poubelle.
- En rendant visite à des personnes malades
- Après avoir été en contact des liquides organiques comme des vomissures ou de la salive.

### Technique du lavage des mains :

- Les ongles doivent être court, utiliser une brosse si ongles long
- Absence de bagues ou autres bijoux
- Utiliser de l'eau et se mouiller complètement les mains.
- Prendre du savon (de 1 à 3 mL : équivalent à une dose pompe) et bien le faire mousser.
- Suivre les recommandations de lavage des mains de l'OMS en annexe
- Se nettoyer le dessous des ongles avec une brosse si nécessaire.
- Frotter les poignets
- Le lavage des mains doit durer entre **40 et 60 secondes** pour être efficace
- Ouvrir le robinet avec le coude si possible
- Bien rincer sous l'eau courante propre.
- Se sécher les mains avec une serviette jetable ou sous le séchoir.
- Fermer le robinet avec une serviette en papier ou avec le coude si possible.
- Éviter de toucher des surfaces souillées

Document de référence : fiche lavage des mains OMS